

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2019/195 du 26 juin 2019

62/1267

63/1248

En vigueur à partir du 1 juillet 2019

Instructions comptables et statistiques; prestations médicales; 01-07-2019.

Suite à :

- La convention entre le Comité de l'assurance du service des soins de santé de l'Inami et les établissements de soins agréés pour le remboursement de la chirurgie complexe dans les tumeurs de l'œsophage, les tumeurs de la jonction gastro-oesophagienne et les affections oesophagiennes non oncologiques;
- La convention entre le Comité de l'assurance du service des soins de santé de l'Inami et les établissements de soins agréés pour le financement de la chirurgie complexe du pancréas pour des affections bénignes, prémalignes ou malignes du pancréas et/ou de la région péri-ampullaire ;
- La convention entre le Comité de l'assurance du service des soins de santé de l'Inami et les établissements de soins agréés pour le remboursement de la reconstruction mammaire unilatérale ou bilatérale totale,

les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Article 11

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

350114-350125 : Intervention globale pour la concertation multidisciplinaire dans le cadre du diagnostic d'affections bénignes, prémalignes ou malignes du pancréas et/ou de la région péri-ampullaire, tenue dans le centre pour les patients envoyés par un médecin-spécialiste d'un établissement de soins n'appartenant pas au staff médical du centre

350136-350140 : Intervention globale pour la concertation multidisciplinaire dans le cadre du diagnostic d'affections bénignes, prémalignes ou malignes du pancréas et/ou de la région péri-ampullaire, tenue dans le centre pour les patients qui se sont présentés directement au centre et qui n'ont pas été dirigés via un autre établissement de soins

350151-350162 : Participation à la concertation multidisciplinaire par le médecin spécialiste référant qui ne fait pas partie du staff du centre

350173-350184 : Participation à la concertation multidisciplinaire par le médecin généraliste traitant

350675-350685 : Intervention globale pour la concertation multidisciplinaire dans le cadre du diagnostic d'affections bénignes, prémalignes ou malignes de l'oesophage et/ou de la jonction gastro-oesophagienne, tenue dans le centre pour les patients envoyés par un médecin-spécialiste d'un établissement de soins n'appartenant pas au staff médical du centre

350696-350700 : Intervention globale pour la concertation multidisciplinaire dans le cadre du diagnostic d'affections bénignes, prémalignes ou malignes de l'oesophage et/ou de la jonction gastro-oesophagienne, tenue dans le centre pour les patients qui se sont présentés directement au centre et qui n'ont pas été dirigés via un autre établissement de soins

350711-350722 : Participation à la concertation multidisciplinaire par le médecin spécialiste référant qui ne fait pas partie du staff du centre

350733-350744 : Participation à la concertation multidisciplinaire par le médecin généraliste traitant

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Article 14, c)

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

252836-252840 : Révision du lambeau dans les 7 jours suivant une des prestations 252652-252663, 252674-252685, 252696-252700 ou 252711-252722, et exécuté dans un autre temps opératoire. La révision consiste en la revascularisation du lambeau perforateur au moyen d'une anastomose microchirurgicale

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Article 14, d)

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

242830-242841 : Duodéno pancréatectomie

242852-242863 : Hémi-pancréatectomie gauche avec anastomose jéjunale de la tranche de section ou pancréatectomie quasi-totale

242874-242885 : Hémi-pancréatectomie gauche

242896-242900 : Enucléation d'une tumeur du pancréas

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Article 14, e)

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

228270-228281 : Oesophagectomie ou gastro-oesophagectomie thoracique ou thoraco-abdominale, en un temps avec reconstitution de la continuité

228292-228303 : Oesophagectomie subtotalé jusqu'au niveau de la croisse aortique, avec reconstitution de la continuité

228314-228325 : Oesophagectomie ou gastro-oesophagectomie thoracique ou thoraco-abdominale, en un temps avec reconstitution de la continuité et évidement ganglionnaire étendu

228336-228340 : Oesophagectomie subtotale jusqu'au niveau de la crosse aortique, avec reconstitution de la continuité et évidement ganglionnaire étendu

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} juillet 2019.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

A. Ghilain
Directeur général a.i.

Annexes : nihil